



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-cinquième session

Thimphou (Bhoutan), 17-20 février 2020

Programme de travail pluriannuel 2020-2023 de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Résumé

Le présent document définit les travaux de la Conférence régionale pour la période 2020-2023. Il tient compte des opinions exprimées par les pays membres dans diverses enceintes et de la nouvelle vision de la Direction de haut niveau de la FAO quant au rôle et aux fonctions des Conférences régionales.

Un rapport sur la façon dont les activités régionales menées par la FAO ont permis de traiter les priorités régionales en 2018-2019, sur les priorités et les recommandations émanant des commissions techniques régionales et sur les plans et les priorités de partenaires comme les organisations économiques régionales, les organisations de la société civile et le secteur privé est présenté dans le document APRC/20/6.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

- La Conférence régionale est invitée à approuver le présent programme de travail pluriannuel, qui concerne la période 2020-2023.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Introduction

1. À la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, tenue du 7 au 11 mars 2016 à Putrajaya (Malaisie), les participants se sont penchés sur un programme de travail pluriannuel pour 2016-2019. À la session suivante, qui s'est déroulée du 9 au 13 avril 2018 à Nadi (Fidji), le Programme de travail pluriannuel 2016-2019 a été de nouveau présenté à la Conférence régionale. Les participants ont approuvé ce document, qui avait pour objet d'encadrer les activités de la Conférence régionale, ont préconisé un examen régulier et systématique des résultats et de l'efficacité des travaux de la Conférence régionale et ont dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport à ce sujet lors de la prochaine session.
2. Il convient de rappeler que les participants à la Conférence régionale examinent la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et adressent des avis et des recommandations concrètes, d'une part à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et, d'autre part, au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation.
3. La Conférence régionale apporte une perspective régionale aux stratégies et priorités de la FAO et formule des recommandations concrètes sur les activités régionales. Elle contribue ainsi à améliorer l'efficacité et l'efficacités. En outre, elle réalise des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur l'amélioration de la durabilité du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux Textes fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne de façon efficace et efficace, et à cette fin, collabore le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.
4. Les commissions techniques de la région examinent les aspects techniques et les questions importantes dans les domaines des pêches (Commission des pêches de l'Asie-Pacifique, [CPAP]), des forêts (Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, [CFAP]), des statistiques agricoles (Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique), de la protection des végétaux (Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique) et de la production et de la santé animales (Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique). Leurs recommandations viennent compléter et éclairer les débats de la Conférence régionale sur le programme de travail, ses priorités stratégiques et les initiatives régionales.
5. À la trente et unième session de la Conférence régionale, les participants *«ont salué les efforts déployés pour élaborer le premier programme de travail pluriannuel encadrant les activités de la Conférence régionale et ont préconisé d'en affiner et d'en poursuivre l'élaboration sur différents points: finalité et fonctions, tâches spécifiquement dévolues à la Conférence régionale pendant la période de référence et ajout d'indicateurs mesurables»*¹.
6. Le Programme de travail pluriannuel 2020-2023 est présenté ici pour examen à la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique.

¹ APRC/12/REP, paragraphe 60.

Résultats

Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

7. Résultat 1:

Les recommandations et les indications de la Conférence régionale sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et les budgets régionaux, ainsi que sur les questions touchant la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural dans la région, fournissent une base solide pour la prise de décisions par le Conseil et par la Conférence de la FAO, selon le cas. Il conviendrait que les conférences régionales définissent des priorités au niveau «résultante» des objectifs stratégiques, dans le droit fil des priorités et initiatives spéciales définies pour la région et la sous-région.

8. Indicateurs et objectifs:

- a. La Conférence régionale communique au Conseil de la FAO des recommandations claires et précises au niveau «résultante» des objectifs stratégiques, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les questions présentant un intérêt pour la région s'agissant des priorités, des programmes, des initiatives, de la structure organisationnelle et des budgets de la FAO, selon qu'il convient, accompagnées des indicateurs pertinents. Les indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et limités dans le temps (SMART).
- b. Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet des priorités régionales, du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- c. Les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales se voient accorder toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que de la part des autres organes concernés.

9. Produit:

- a. Des informations sur la mise en œuvre et les réalisations des programmes régionaux, axées sur les résultats, seront fournies à la Conférence régionale. Des informations plus détaillées sur les progrès des activités régionales mises en œuvre sous la responsabilité du bureau régional, notamment les initiatives régionales, pourraient également être mises à la disposition des conférences régionales, pour examen.
- b. Des recommandations précises, spécifiques et concrètes sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région, seront adressées au Conseil de la FAO.

10. Activités:

- a. Examen de la mise en œuvre des priorités régionales.
- b. Examen des décisions et des recommandations issues des commissions techniques régionales et des diverses institutions et réunions pertinentes intéressant la région.
- c. Examen de l'activité de l'Organisation dans la région, notamment de la mise en œuvre et des résultats des programmes antérieurs au niveau «résultante» des objectifs stratégiques; des initiatives régionales; de l'exécution des Cadres de programmation par pays; et de l'efficacité et de l'efficience du réseau de bureaux de pays de la FAO à l'appui des programmes de pays, compte tenu des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes.
- d. Formulation de recommandations sur les plans, programmes et projets réalisés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques du travail de la FAO dans la région.

11. Méthodes de travail:

- a. Liaison avec les organes statutaires, y compris les commissions techniques régionales et autres institutions de la région.
- b. Consultations informelles entre les Membres, en tant que de besoin, afin que le dialogue se poursuive entre les sessions.
- c. Contacts réguliers et consultation informelle entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional, y compris pour des réunions de coordination informelles avec les secrétariats des commissions techniques régionales.
- d. Les représentants de la FAO organisent des réunions dans les pays afin de présenter et d'examiner les documents techniques qui seront soumis à la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique. Ces réunions devraient être ouvertes à tous les fonctionnaires intéressés et à des représentants de la société civile, du secteur privé, d'universités, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations intergouvernementales (OIG).

Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis

12. Résultat 2:

Les recommandations formulées par la Conférence régionale donnent à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir ses décisions relatives aux politiques et à la réglementation dans la région.

13. Indicateurs et objectifs:

- a. Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires et concrètes.
- b. Les recommandations formulées par la Conférence régionale sont prises en compte par la Conférence de la FAO.

14. Produit:

- a. Recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres régionaux relatifs aux politiques et à la réglementation.

15. Activités:

- a. Examen de la situation en ce qui concerne les instruments internationaux intéressant la région ainsi que les débats et initiatives qui ont lieu dans d'autres instances et ont une incidence sur le mandat de la FAO.
- b. Examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions techniques régionales, et autres réunions pertinentes dans la région.
- c. Prise en compte des nouveaux enjeux, et recommandation concernant une action concertée possible de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région.
- d. Examen de l'intérêt que présenteraient de nouveaux accords internationaux pour la région.

16. Méthodes de travail:

- a. Examen des tendances régionales et mondiales ayant trait aux politiques et à la réglementation et pouvant présenter un intérêt pour la région.
- b. Liaison avec les organes statutaires de la FAO et les institutions compétentes de la région.
- c. Contacts réguliers et consultation informelle entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional, y compris pour des réunions de coordination informelles avec les secrétariats des commissions techniques régionales.

Planification des travaux et méthodes de travail

17. Résultat 3:

La Conférence régionale fonctionne de façon efficiente et efficace, vise à l'action concrète et est ouverte à tous.

Indicateurs et objectifs:

- a. Les ordres du jour de la Conférence régionale sont bien ciblés.
- b. La nature de la Conférence régionale permet des échanges de vues et d'expériences plus nombreux et plus spontanés, entre les délégués et avec les grandes organisations régionales.
- c. Les décisions de la Conférence régionale sont prises par consensus.
- d. Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations d'actions spécifiques et concrètes, et sont mis rapidement à la disposition des Membres.
- e. Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux normes de présentation en vigueur à l'Organisation et sont disponibles dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session.
- f. Soixante-dix (70) pour cent des pays participent aux travaux de la Conférence régionale au plus haut niveau.

18. Produits:

- a. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale (adopté).
- b. Méthodes de travail de la Conférence régionale examinées en permanence et régulièrement améliorées.

19. Activités:

- a. Consultation des Membres sur l'ordre du jour et le mode d'organisation de la Conférence régionale.
- b. Examen des moyens permettant d'améliorer la conduite des sessions, notamment un meilleur ciblage et une utilisation plus efficace du temps disponible.
- c. Examen du règlement intérieur de la Conférence régionale.
- d. Examen régulier des méthodes de travail, y compris des mesures de la performance.
- e. Examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

20. Méthodes de travail:

- a. Consultation des Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale.
- b. Activités entre les sessions facilitées par le Président de la Conférence régionale par l'intermédiaire du bureau, avec l'appui du secrétariat.
- c. Pendant les sessions, les débats et les interventions sont structurés et ciblés.
- d. La rédaction des rapports fait l'objet de dispositions efficaces.
- e. Le secrétariat appuie la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel et les suites qui lui sont données.
- f. Réunions informelles des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.